
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mohamed LOUZIR et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2013
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	<u>Notes</u>	30 Juin	31 Décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	4	20 492 407	2 521 170
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	282 475 054	270 587 206
Portefeuille-titres de placement	6	234 803	197 230
Portefeuille d'investissement	7	3 696 391	2 802 379
Valeurs Immobilisées	8	3 472 877	3 135 609
Autres actifs	9	3 607 604	3 026 939
TOTAL DES ACTIFS		<u>313 979 136</u>	<u>282 270 533</u>
			<u>284 517 287</u>
PASSIFS	<u>Notes</u>	30 Juin	31 Décembre
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Concours bancaires	10	10 614 723	6 640 358
Dettes envers la clientèle	11	3 050 887	3 507 469
Emprunts et dettes rattachées	12	235 425 808	220 822 319
Fournisseurs et comptes rattachés	13	19 063 116	21 415 875
Autres passifs	14	1 512 227	2 862 807
TOTAL DES PASSIFS		<u>269 666 761</u>	<u>255 248 828</u>
			<u>256 344 010</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	20 000 000
Réserves		4 190 171	2 958 100
Prime d'émission		8 830 000	1 000 000
Résultats reportés		1 583 107	1 411 022
Résultat de la période		1 009 098	2 804 155
Total des capitaux propres	15	<u>44 312 376</u>	<u>27 021 705</u>
			<u>28 173 277</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>313 979 136</u>	<u>282 270 533</u>
			<u>284 517 287</u>

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	12 747 082	11 993 428	24 619 262
Intérêts et charges assimilées	17	(7 400 526)	(5 934 234)	(12 948 095)
Produits des placements	18	133 733	111 761	134 833
Autres produits d'exploitation	19	12 300	12 000	24 000
Produit net		<u>5 492 589</u>	<u>6 182 955</u>	<u>11 830 000</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	1 658 344	1 444 338	2 981 279
Dotations aux amortissements	21	262 105	178 738	353 324
Autres charges d'exploitation	22	1 140 731	1 024 174	1 779 867
Total des charges d'exploitation		<u>3 061 180</u>	<u>2 647 250</u>	<u>5 114 470</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>2 431 409</u>	<u>3 535 705</u>	<u>6 715 530</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	881 530	1 302 509	2 937 681
Dotations nettes aux autres provisions	24	111 886	-	27 485
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 437 993</u>	<u>2 233 196</u>	<u>3 750 364</u>
Autres pertes ordinaires	25	(209 652)	-	(507)
Autres gains ordinaires	26	33 032	24	628
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 261 373</u>	<u>2 233 220</u>	<u>3 750 485</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(252 274)	(580 637)	(946 330)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 009 098</u>	<u>1 652 583</u>	<u>2 804 155</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	101 879 595	92 511 359	185 289 135
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(97 491 040)	(93 362 970)	(181 522 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(2 895 597)	(2 428 450)	(4 969 775)
Intérêts payés	31	(6 016 770)	(5 312 874)	(12 978 958)
Impôts et taxes payés	32	(810 581)	(342 531)	(812 867)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(494 875)	459 933	515
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(5 829 269)</u>	<u>(8 475 533)</u>	<u>(14 993 980)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(280 871)	(271 845)	(573 255)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	33 000	-	600
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 021 312)	(500 000)	(500 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(1 269 182)</u>	<u>(771 845)</u>	<u>(1 072 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions	15	16 530 000	-	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 400 000)	-	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	166 008 525	154 350 002	374 400 004
Remboursements d'emprunts	12	(158 263 915)	(149 355 247)	(363 365 279)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>22 874 610</u>	<u>4 994 755</u>	<u>10 034 725</u>
Variation de trésorerie		<u>15 776 160</u>	<u>(4 252 623)</u>	<u>(6 031 910)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	(5 898 475)	133 435	133 435
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	9 877 684	(4 119 188)	(5 898 475)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES						SOLDES			
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		
	2013	2012	2012		2013	2012	2012		2013	2012	2012		
Intérêts de leasing	11 983 964	11 422 208	23 486 199	Intérêts et charges assimilés	7 400 526	5 934 234	12 948 095						
Intérêts de retard	233 622	165 796	413 498										
Variation des produits réservés	45 050	6 615	(100 667)										
Produits accessoires	484 447	398 809	820 232										
Autres produits d'exploitation	12 300	12 000	24 000										
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>12 759 382</u>	<u>12 005 428</u>	<u>24 643 262</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>7 400 526</u>	<u>5 934 234</u>	<u>12 948 095</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>5 358 856</u>	<u>6 071 194</u>	<u>11 695 168</u>		
Marge commerciale (PNB)	5 358 856	6 071 194	11 695 168	Autres charges d'exploitation	1 140 731	1 024 174	1 779 867						
Produits des placements	133 733	111 761	134 833	Charges de personnel	1 658 344	1 444 338	2 981 279						
<u>Sous total</u>	<u>5 492 589</u>	<u>6 182 955</u>	<u>11 830 000</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 799 075</u>	<u>2 468 512</u>	<u>4 761 146</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>2 693 514</u>	<u>3 714 443</u>	<u>7 068 854</u>		
Excédent brut d'exploitation	2 693 514	3 714 443	7 068 854	Dotations aux amortissements et aux résorptions	262 105	178 738	353 324						
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :									
- Suite au recouvrement des créances	817 458	600 860	737 316	- Pour dépréciation des créances	1 698 988	1 903 369	3 674 996						
- Sur les actions cotées	-	-	-	- Collectives	-	-	-						
- Pour risques et charges	15 414	-	-	- Pour dépréciation des autres actifs	-	-	27 485						
				- Pour dépréciation des titres	127 300	-	-						
Autres produits ordinaires	33 032	24	628	Autres pertes ordinaires	209 652	-	507						
				Impôts sur les bénéfices	252 274	580 637	946 330						
<u>Sous total</u>	<u>3 559 418</u>	<u>4 315 327</u>	<u>7 806 798</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 550 320</u>	<u>2 662 744</u>	<u>5 002 643</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>1 009 098</u>	<u>1 652 583</u>	<u>2 804 155</u>		
								<u>Résultat net</u>	<u>1 009 098</u>	<u>1 652 583</u>	<u>2 804 155</u>		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

La déclaration de souscription et de versement a été effectuée le 4 juillet 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2013, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Banques	20 492 031	2 517 652	2 753 653
- Caisses	376	3 518	622
Total	20 492 407	2 521 170	2 754 275

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
Créances sur contrats mis en force	299 086 466	284 253 770	289 144 632
Encours financiers	282 932 222	269 128 213	272 799 216
Impayés	17 157 450	16 159 807	17 234 332
Intérêts échus différés	(1 323 554)	(1 239 350)	(1 160 197)
Valeurs à l'encaissement	229 384	159 457	225 639
Impayés sur créances abandonnées	90 965	45 643	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 902 404	2 408 006	2 405 829
Total brut des créances leasing	300 988 870	286 661 776	291 550 461
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 807 361)	(5 825 137)	(6 493 061)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 577 394)	(7 227 926)	(8 195 174)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)	(1 700 000)
Produits réservés	(1 338 096)	(1 275 864)	(1 383 146)
Provisions sur créances abandonnées	(90 965)	(45 643)	(45 643)
Total net des créances leasing	282 475 054	270 587 206	273 733 438

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2012	275 205 045
Addition de la période	
- Investissements	84 824 994
- Relocations	3 788 477
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(4 030)
- Cessions anticipées	(5 082 221)
- Relocations	(3 457 528)
- Remboursement du capital	(70 440 111)
Solde au 30 juin 2013	284 834 626

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Créance à plus de cinq ans		1 377 932	2 241 502	1 645 282
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		171 485 497	166 856 253	164 731 829
- Créance à moins d'un an		131 304 535	123 250 484	126 656 305
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	304 167 964	292 348 239	293 033 416
- Revenus à plus de cinq ans		97 863	171 230	112 070
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		16 200 562	15 863 077	15 344 370
- Revenus à moins d'un an		18 913 618	18 459 365	18 249 433
Total des produits financiers non acquis	(2)	35 212 043	34 493 672	33 705 873
- Valeurs résiduelles	(3)	1 231 242	799 134	951 449
- Contrats suspendus	(4)	12 745 059	10 474 512	12 520 224
- Contrats en cours	(5)	1 902 404	2 408 006	2 405 829
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u>284 834 626</u>	<u>271 536 219</u>	<u>275 205 045</u>

30 juin 2013

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	229 840 346	36 107 989	3 162 420	970 711	12 850 756	282 932 222
Impayés	1 071 344	4 204 334	941 167	443 232	10 497 373	17 157 450
Contrats en instance de mise en force	1 902 404	-	-	-	-	1 902 404
CREANCES LEASING	232 814 093	40 312 322	4 103 587	1 413 943	23 348 129	301 992 076
Avances reçues (*)	(2 689 709)	-	(101)	-	(355 076)	(3 044 887)
ENCOURS GLOBAL	230 124 384	40 312 322	4 103 486	1 413 943	22 993 054	298 947 189
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 696 480	175 923	-	-	-	20 872 403
TOTAL ENGAGEMENTS	250 820 864	40 488 245	4 103 486	1 413 943	22 993 054	319 819 592
Produits réservés	-	-	(93 831)	(43 521)	(1 200 743)	(1 338 096)
Provisions sur encours financiers	-	-	(12 177)	(6 014)	(6 789 170)	(6 807 361)
Provisions sur impayés	-	-	(212 917)	(117 341)	(8 247 136)	(8 577 394)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(318 926)	(166 877)	(16 237 049)	(16 722 851)
ENGAGEMENTS NETS	250 820 864	40 488 245	3 784 560	1 247 067	6 756 005	303 096 741

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,28%	0,44%	7,19%
	8,91%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2012	9,41%
--	--------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	7,77%	11,80%	70,62%
	58,66%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2012	56,70%
--	---------------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Actions cotées	229 414	192 476	192 476
- Titres SICAV	5 389	4 754	4 437
Total	234 803	197 230	196 913

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Titres de participation	254 600	254 600	254 600
- Titres immobilisés	3 990 402	2 547 779	2 547 779
Montant libéré	4 245 002	2 802 379	2 802 379
A déduire :			
- Versements restant à effectuer	(421 312)	-	-
Montant libéré	3 823 691	2 802 379	2 802 379
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(127 300)	-	-
Montant net	3 696 391	2 802 379	2 802 379

Les titres de participation accusent, au 30 Juin 2013, un solde de D : 254.600 et représentent la participation de la société "Hannibal Lease" au capital de la société "AMILCAR LLD", dans laquelle elle détient 50,92%.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2012	2 547 779	2 547 779	-
Additions de la période			
- Société Eclair Prym	600 000	600 000	-
- Société "NIDA"	842 623	421 312	421 312
Solde au 30 Juin 2013	3 990 402	3 569 091	421 312

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2013 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
- Immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA	7,40%	1 109 290	1	1 109 290	2010-2013
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				3 990 402	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	248 559	40 366	-	288 925	210 923	16 051	-	226 974	61 950
Logiciels en cours		-	5 100	-	5 100	-	-	-	-	5 100
Total des immobilisations incorporelles		248 559	45 466	-	294 025	210 923	16 051	-	226 974	67 050
Terrain	-	357 281	-	-	357 281	-	-	-	-	357 281
Immeubles	5,0%	2 214 657	-	-	2 214 657	326 723	54 911	-	381 634	1 833 023
Matériel de transport	20,0%	725 233	2 923	84 500	643 656	368 095	62 299	84 500	345 895	297 761
Equipements de bureau	10,0%	526 631	20 890	-	547 521	258 772	23 637	-	282 409	265 112
Matériel informatique	33,3%	275 519	70 475	-	345 994	238 447	13 835	-	252 282	93 712
Installations générales	10,0%	442 738	16 027	-	458 765	143 473	22 253	-	165 726	293 039
Autres matériels	10,0%	41 515	-	-	41 515	23 119	1 471	-	24 590	16 926
Immobilisations en cours		-	248 973	-	248 973	-	-	-	-	248 973
Total des immobilisations corporelles		4 583 575	359 288	84 500	4 858 363	1 358 629	178 407	84 500	1 452 536	3 405 827
TOTAUX		4 832 134	404 754	84 500	5 152 388	1 569 552	194 458	84 500	1 679 511	3 472 877

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Charges reportées	867 265	429 441	451 352
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	37 700	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	152	152	152
- Prêts au personnel	910 231	803 755	759 293
- Personnel, avances et acomptes	33 930	18 050	3 800
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	288 908	182 917	-
- Etat, crédit de TVA	830 445	1 494 207	-
- Etat, TCL en cours de restitution	112 738	-	113 056
- Compte courant "AMILCAR LLD"	250 000	-	250 000
- Produits à recevoir des tiers	149 950	36 109	27 980
- Débiteurs divers	38 014	10 642	36 941
- Charges constatées d'avances	123 792	22 803	122 949
<u>Total brut</u>	<u>3 643 925</u>	<u>3 035 775</u>	<u>1 804 022</u>
A déduire :			
- Provisions	(36 321)	(8 836)	(36 321)
<u>Montant net</u>	<u>3 607 604</u>	<u>3 026 939</u>	<u>1 767 701</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	42 400	427 699	470 099	42 400	67 647	110 047	360 052
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	144 279	-	144 279	14 000
Frais d'émission des obligations	(a)	1 816 205	194 743	2 010 947	1 378 853	138 882	1 517 735	493 212
TOTAUX		2 016 884	622 442	2 639 326	1 565 532	206 529	1 772 061	867 265

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 138 882 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir englobent principalement les dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Banques, découverts	10 614 723	6 640 358	8 652 750
<u>Total</u>	<u>10 614 723</u>	<u>6 640 358</u>	<u>8 652 750</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Avances et acomptes reçus des clients	3 044 887	3 501 469	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>3 050 887</u>	<u>3 507 469</u>	<u>2 842 335</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Banques locales	80 940 390	80 355 808	77 345 780
- Emprunts obligataires	86 000 000	68 000 000	74 000 000
- Billets de trésorerie	30 400 000	35 200 002	37 250 000
- Certificats de leasing	35 000 000	35 000 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>232 340 390</u>	<u>218 555 810</u>	<u>224 595 780</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	541 858	452 906	418 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 528 744	1 809 681	1 314 762
- Intérêts courus sur certificats de leasing	283 044	321 462	252 852
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(268 228)	(317 540)	(344 185)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>3 085 418</u>	<u>2 266 509</u>	<u>1 642 144</u>
<u>Total</u>	<u>235 425 808</u>	<u>220 822 319</u>	<u>226 237 924</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUI 2013
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>Certificats de Leasing</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	24 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	49 500 000	50 500 000	24 000 000	-	24 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	11 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	11 000 000	22 000 000	22 000 000	11 000 000	-	11 000 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	71 500 000	72 500 000	35 000 000	-	35 000 000
<u>Billets de trésorerie</u>								
Billets de Trésorerie à court terme	30 400 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	37 250 000	55 600 000	62 450 000	30 400 000	-	30 400 000
<u>Sous-total</u>			37 250 000	55 600 000	62 450 000	30 400 000	-	30 400 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			73 250 000	127 100 000	134 950 000	65 400 000	-	65 400 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
HL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			74 000 000	20 000 000	8 000 000	86 000 000	58 000 000	28 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an	
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
<u>BANQUES LOCALES</u>									
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	809 856	-	809 856	-	-	-	
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	362 287	-	362 287	-	-	-	
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	475 000	-	190 000	285 000	-	285 000	
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 496 035	-	483 678	1 012 357	-	1 012 357	
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 657 584	-	537 553	1 120 031	-	1 120 031	
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 655 540	-	536 081	1 119 459	-	1 119 459	
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 700 000	-	600 000	2 100 000	900 000	1 200 000	
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 250 000	-	500 000	1 750 000	750 000	1 000 000	
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	250 000	875 000	375 000	500 000	
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	250 000	875 000	375 000	500 000	
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 666 667	-	500 000	2 166 667	1 166 667	1 000 000	
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	610 595	-	106 183	504 412	282 437	221 975	
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	2 489 507	-	423 289	2 066 218	1 181 367	884 851	
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000	
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000	
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	300 000	1 650 000	1 050 000	600 000	
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 695 748	-	240 373	1 455 375	953 351	502 024	
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 019 567	-	144 524	875 043	573 202	301 841	
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 400 000	-	200 000	1 200 000	800 000	400 000	
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	756 238	-	106 768	649 470	426 585	222 885	
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000	
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 902 246	-	465 473	3 436 773	2 457 760	979 013	
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 916 666	-	833 333	2 083 333	416 666	1 666 667	
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 333 332	-	833 334	2 499 998	833 330	1 666 668	
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000	
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	6 386 565	-	632 227	5 754 338	4 435 903	1 318 435	
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 550 000	-	300 000	2 250 000	1 650 000	600 000	
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 789 474	-	210 527	1 578 947	1 157 895	421 053	
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 500 000	-	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000	
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	4 303 804	-	492 456	3 811 348	2 790 417	1 020 932	
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 727 004	-	312 429	2 414 575	1 767 190	647 386	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 807 983	-	205 582	1 602 401	1 175 437	426 963	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 901 082	-	216 617	1 684 465	1 234 066	450 399	
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	2 000 000	-	217 343	1 782 657	1 309 930	472 726	
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	500 000	-	56 255	443 745	326 325	117 420	
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	2 000 000	-	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000	
BTL 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	1 833 000	-	1 833 000	-	-	-	
AMEN BANK 5,908 MDT (2013)	5 908 525	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 908 525	-	5 908 525	-	5 908 525	
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	6 000 000	-	6 000 000	4 987 084	1 012 916	
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000	
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	214 747	4 785 253	3 889 557	895 696	
<u>Sous-total</u>			77 345 780	18 908 525	15 313 915	80 940 390	48 165 169	32 775 221	
<u>Total général</u>			224 595 780	166 008 525	158 263 915	232 340 390	106 165 169	126 175 221	

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	466 913	68 475	10 175
<u>Sous total</u>	<u>466 913</u>	<u>68 475</u>	<u>10 175</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation	135 384	11 500	11 500
<u>Sous total</u>	<u>135 384</u>	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	2 081 279	2 866 697	717 283
- Effets à payer	16 371 711	18 461 373	15 638 522
- Factures non parvenues	7 830	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>18 460 820</u>	<u>21 335 900</u>	<u>16 363 635</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>19 063 116</u>	<u>21 415 875</u>	<u>16 385 310</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Personnel, provisions pour congés payés	50 423	87 038	44 562
- Personnel, autres charges à payer	81 101	-	90 000
- Etat, retenues sur salaires	57 087	43 744	77 682
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	291 358	375 263	229 519
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	7 007	16 465	10 664
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 500	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	252 274	580 637	400 423
- Etat, autres impôts et taxes à payer	55 032	28 954	40 110
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	1 513	2 611	949
- Etat, TVA à payer	-	-	596 102
- CNSS	141 451	119 685	164 513
- CAVIS	12 800	11 632	20 387
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	10 893	14 857	6 693
- Actionnaires, dividendes à payer	-	1 000 000	-
- Crédoeurs divers	14 353	12 081	4 653
- Prestataires Assurances	360 866	407 626	200 921
- Diverses Charges à payer	141 069	137 640	305 597
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	9 160	17 500
- Provisions pour risques et charges	-	15 414	15 414
<u>Total</u>	<u>1 512 227</u>	<u>2 862 807</u>	<u>2 225 689</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Capital social	(A)	28 700 000	20 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	702 192	491 433	491 433
- Réserve spéciale de réinvestissement		3 487 979	2 466 667	2 466 667
- Primes d'émission		8 830 000	1 000 000	1 000 000
- Résultats reportés		1 583 107	1 411 022	1 411 022
Total des capitaux propres avant résultat de la période		43 303 277	25 369 122	25 369 122
Résultat de la période (1)		1 009 098	1 652 583	2 804 155
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	44 312 376	27 021 705	28 173 277
Nombre d'actions (2)		4 029 000	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,250	0,413	0,701

(A) l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

Le capital social s'élève au 30 juin 2013 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353	(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2012						2 804 155	2 804 155
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000			16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084	(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de la période close le 30 juin 2013						1 009 098	1 009 098
Solde au 30 juin 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 106	1 009 098	44 312 376

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Intérêts de leasing	11 983 964	11 422 208	23 486 199
- Intérêts de retard	233 622	165 796	413 498
- Prélouer	44 914	46 585	107 486
- Frais de dossier	112 512	116 801	212 934
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	148 002	138 403	223 909
- Autres	179 019	97 020	275 903
Total	12 702 032	11 986 813	24 719 929
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	250 488	270 494	328 062
Intérêts de retard antérieurs	9 429	5 650	16 392
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(210 651)	(256 136)	(431 912)
Intérêts de retard	(4 216)	(13 393)	(13 208)
Variation des produits réservés	45 050	6 615	(100 667)
Total des intérêts et des produits de leasing	12 747 082	11 993 428	24 619 262
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	260 278 992	236 444 420	236 444 420
. A la fin de la période	270 187 163	258 653 701	260 278 992
. Moyenne (D)	265 233 078	247 549 060	248 361 706
- Intérêts de la période (C)	11 983 964	11 422 208	23 486 199
- Taux moyen (C) / (D)	9,04%	9,23%	9,46%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Intérêts des emprunts obligataires	2 368 414	1 920 759	3 999 247
- Intérêts des emprunts bancaires	2 482 847	2 026 442	4 297 005
- Intérêts des autres opérations de financement	2 196 439	1 769 309	4 045 140
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	138 882	132 216	267 070
Total des charges financières des emprunts (A)	7 186 582	5 848 726	12 608 461
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	166 090	82 458	297 801
- Autres charges financières	47 854	3 050	41 832
Total des autres charges financières	213 944	85 508	339 633
Total général	7 400 526	5 934 234	12 948 095
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	224 595 780	213 561 055	213 561 055
. A la fin de l'exercice	232 340 390	218 555 810	224 595 780
. Moyenne ajustée (B)	228 468 085	216 058 433	219 078 418
- Taux moyen (A) / (B)	6,29%	5,41%	5,76%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dividendes	107 168	90 644	91 376
- Plus values sur cession des actions	60	3 849	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	-	3 849
- Revenus des comptes créditeurs	12 231	16 863	38 819
- Autres produits financiers	4 772	405	405
- Revenus des comptes courants associés	9 616	-	384
- Moins values sur titres SICAV	(114)	-	-
Total	133 733	111 761	134 833

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits locatifs	12 300	12 000	24 000
Total	12 300	12 000	24 000

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Salaires et complément de salaires	1 317 749	1 162 853	2 384 012
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	236 346	193 824	403 050
- Autres charges sociales	104 249	87 661	194 218
Total	1 658 344	1 444 338	2 981 279

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	16 051	22 177	38 442
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	178 407	155 885	314 058
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	67 647	-	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	676	824
Total	262 105	178 738	353 324

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Achat de matières et fournitures	154 976	142 215	257 981
<u>Total des achats</u>	<u>154 976</u>	<u>142 215</u>	<u>257 981</u>
- Locations	126 865	91 541	182 013
- Entretiens et réparations	31 462	16 767	30 092
- Primes d'assurances	51 042	11 173	16 085
- Etudes, recherches et services extérieurs	162	243	394
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>209 531</u>	<u>119 724</u>	<u>228 585</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	135 715	123 911	281 460
- Publicités, publications, relations publiques	150 503	112 712	196 854
- Déplacements, missions et réceptions	78 130	75 562	126 818
- Frais postaux et de télécommunications	72 577	104 279	198 515
- Services bancaires et assimilés	116 322	65 675	140 287
- Autres	57 925	48 851	104 828
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>611 172</u>	<u>530 990</u>	<u>1 048 762</u>
- Autres charges ordinaires	-	492	-
- Jetons de présence	18 000	-	-
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	5 000	-	5 000
- Rémunération du Comité de risques	5 000	-	5 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>28 000</u>	<u>492</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	39 320	32 604	67 796
- T.C.L	29 216	142 681	59 934
- Droits d'enregistrement et de timbres	59 926	46 866	95 887
- Pénalités	89	2 409	3 272
- Autres impôts et taxes	8 502	6 193	7 650
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>137 053</u>	<u>230 753</u>	<u>234 539</u>
<u>Total général</u>	<u>1 140 731</u>	<u>1 024 174</u>	<u>1 779 867</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 698 988	1 903 369	3 674 996
- Créances radiées	139 688	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(139 688)	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(817 458)	(600 860)	(737 316)
<u>Total</u>	<u>881 530</u>	<u>1 302 509</u>	<u>2 937 681</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	-	27 485
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	127 300	-	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(15 414)	-	-
<u>Total</u>	<u>111 886</u>	<u>-</u>	<u>27 485</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Redressement fiscal (*)	209 604	-	-
- Autres pertes ordinaires	48	-	507
Total	209 652	-	507

(*) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le crédit de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 209.604 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	33 000	-	600
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32	24	28
Total	33 032	24	628

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2013 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 20% du bénéfice comptable.

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	17 234 332	14 130 064	14 130 064
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(17 157 450)	(16 159 807)	(17 234 332)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	225 639	319 856	319 856
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(229 384)	(159 457)	(225 639)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(2 836 335)	(3 065 120)	(3 065 120)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	3 044 887	3 501 469	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(1 160 197)	(1 041 778)	(1 041 778)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	1 323 554	1 239 350	1 160 197
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 5	45 643	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 5	(90 965)	(45 643)	(45 643)
- TVA collectée		13 709 815	12 547 519	25 327 332
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	82 424 075	75 855 439	153 889 235
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	730 369	576 605	1 257 730
- Perte sur créances irrécouvrables	- Note 23	(139 688)	-	-
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(330 949)	(239 970)	(244 876)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	4 030	2 728	9 430
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	5 082 221	5 004 460	8 170 700
		101 879 595	92 511 359	185 289 135

Encaissements reçus des clients

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	16 363 635	8 525 197	8 525 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(18 460 820)	(21 335 900)	(16 363 635)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	84 824 994	92 006 699	164 813 365
- TVA sur Investissements	+	14 780 731	14 166 974	24 547 102
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(17 500)	-	-
		97 491 040	93 362 970	181 522 028

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(3 800)	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	33 930	18 050	3 800
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(152)	(152)	(152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	152	152	152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(37 700)	(37 700)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	37 700	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(122 949)	(15 974)	(15 974)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	123 792	22 803	122 949
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	10 175	33 941	33 941
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(466 913)	(68 475)	(10 175)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	44 562	28 228	28 228
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(50 423)	(87 038)	(44 562)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	90 000	-	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(81 101)	-	(90 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	9 160	9 160
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(9 160)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	77 682	52 273	52 273
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(57 087)	(43 744)	(77 682)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	229 519	196 283	196 283
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(291 358)	(375 263)	(229 519)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	164 513	129 065	129 065
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(141 451)	(119 685)	(164 513)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	20 387	14 779	14 779
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(12 800)	(11 632)	(20 387)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	6 693	4 770	4 770
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(10 893)	(14 857)	(6 693)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	305 597	269 997	269 997
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(141 069)	(137 640)	(305 597)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	237 438	179 000	222 300
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(86 500)	(85 183)	(172 945)
- TVA, payée sur biens et services	+	355 631	200 993	510 370
- Charges de personnel	+ Note 20	1 658 344	1 444 338	2 981 279
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 140 731	1 024 174	1 779 867
- Impôts et taxes	- Note 22	(137 053)	(230 753)	(234 539)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		2 895 597	2 428 450	4 969 775

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	194 743	82 392	239 304
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(344 185)	(246 008)	(246 008)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	268 228	317 540	344 185
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	10 664	543	543
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(7 007)	(16 465)	(10 664)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 314 762	1 334 988	1 334 988
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(2 528 744)	(1 809 681)	(1 314 762)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	418 715	262 436	262 436
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(541 858)	(452 906)	(418 715)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	252 852	359 480	359 480
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(283 044)	(321 462)	(252 852)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	7 400 526	5 934 234	12 948 095
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(138 882)	(132 216)	(267 070)
		6 016 770	5 312 874	12 978 958

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	400 423	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(252 274)	(580 637)	(400 423)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(64 182)	(64 182)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	288 908	182 917	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	(113 056)	-	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	112 738	-	113 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	40 110	23 770	23 770
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(55 032)	(28 954)	(40 110)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	949	838	838
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(1 513)	(2 611)	(949)
- Impôts et taxes	+ Note 22	137 053	230 753	234 539
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	252 274	580 637	946 330
		810 581	342 531	812 867

Impôts et taxes payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	45 466	7 536	12 378
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	359 288	264 309	560 877
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	11 500	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(135 384)	(11 500)	(11 500)
		280 871	271 845	573 255

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	33 000	-	600
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>33 000</u>	<u>-</u>	<u>600</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 021 312	500 000	500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 021 312</u>	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Dividendes	+ Note 15	1 400 000	1 000 000	1 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	-	(1 000 000)	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 400 000</u>	<u>-</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

		30 juin 2013	30 juin 2012	31 Décembre 2012
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	27 980	185 912	185 912
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(149 950)	(36 109)	(27 980)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	36 941	9 359	9 359
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(38 014)	(10 642)	(36 941)
- Placements en début de période	+ Note 6	196 913	192 476	192 476
- Placements en fin de période	- Note 6	(234 803)	(197 230)	(196 913)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	250 000	-	-
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(250 000)	-	(250 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(4 653)	(2 677)	(2 677)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	14 353	12 081	4 653
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(200 921)	(212 649)	(212 649)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	360 866	407 626	200 921
- Frais d'augmentation de capital	- Note 9	(427 699)	-	-
- Produits des placements	+ Note 18	112 000	94 898	95 225
- Moins values sur titres SICAV	- Note 18	(114)	-	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	21 847	16 863	39 608
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	32	24	28
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(209 652)	-	(507)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(494 875)</u>	<u>459 933</u>	<u>515</u>

NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn*



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 313 979 KDT et un bénéfice net de 1 009 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2013, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

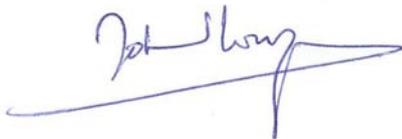
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 Août 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB

